

AVIS DE CONVOCATION EN ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES

Madame, Monsieur, cher(e) actionnaire,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale mixte, ordinaire et extraordinaire qui se tiendra :

Le Jeudi 04 Juin 2026 à 09 heures au Legacy Luxury Hotel sis au Lotissement Moutchachou Lot BD11, Hydra

Vous serez réunis à l'effet de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

De la Compétence de l'Assemblée Générale ordinaire :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Rapports des Commissaires Aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 ;
 - Approbation des états financiers de l'Exercice clos le 31 Décembre 2025 ;
 - Approbation des états financiers Consolidés de l'Exercice clos le 31 Décembre 2025
 - Affectation du Résultat de l'Exercice clos le 31 Décembre 2025 et Fixation du Dividende ;
 - Approbation de la Rémunération des Administrateurs ;
 - Conventions Réglementées ;
 - Règlement Note d'Honoraires des Commissaires aux Comptes
 - Démission de M. Abdelkrim BOUDRA de son poste d'Administrateur ;
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités;
 - Divers.

De la Compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration ;
 - Création d'une fenêtre TAKAFUL ;
 - Mandat au Président Directeur Général ;
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
 - Divers.

L'Assemblée Générale Mixte est ouverte aux titulaires d'actions inscrites dans un compte titre trois jours ouvrés avant la date de la réunion et dont le nom figure sur la liste des actionnaires transmise par Algérie Clearing ou, le cas échéant, qui présentent un relevé de compte titre dûment établi par son TCC.

Il sera possible aux actionnaires d'adresser leurs questions par lettre recommandée avec accusé de réception, à faire parvenir au siège social de la Société, dans les dix Jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Mixte ; des réponses leur seront apportées au cours de la réunion.

Pour assister personnellement à l'Assemblée Générale Mixte, vous devez :

- Confirmer votre présence en remplissant le formulaire disponible sur le site internet www.allianceassurances.com.dz, rubrique « Relation Actionnaires » qui devra nous parvenir au plus tard le 03 Juin 2026 ;
- Vous présenter à la réunion, muni d'une pièce d'identité et de votre relevé de compte titres.

Si vous ne pouvez assister vous-même à l'Assemblée Générale Mixte vous avez la possibilité de vous y faire représenter :

- En tant que personne physique : en donnant un pouvoir légalisé à toute autre personne de votre choix ;
- En tant que personne morale : en donnant un pouvoir dûment signé et cacheté, à la personne qui vous représentera.

Au nom du Conseil d'administration, nous vous remercions de votre confiance et de l'attention que vous ne manquerez pas d'apporter au projet de résolutions soumis à votre vote.

Le Président du Conseil d'Administration

NB : l'ensemble des documents relatifs à la tenue de l'Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la SPA Alliance Assurances et sont consultables sur les sites internet : www.allianceassurances.com.dz et www.cosob.org à compter de la date de la parution de la présente convocation.